

Conseil municipal du 30 juin 2025

Rapport de présentation du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Jean-Michel EON

Sommaire

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE	3
1. PRESENTATION DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024	4
1.1. EVOLUTION DES EQUILIBRES FINANCIERS	4
1.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20
2. LES PRINCIPALES REALISATIONS BUDGETAIRES 2024	24
2.1. LES POLITIQUES EDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE	24
2.2. COHESION SOCIALE, SOLIDARITE ET RELATION AUX USAGERS	28
2.3. LA POLITIQUE CULTURELLE	30
2.4. LA POLITIQUE SPORTIVE	31
2.5. LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX INITIATIVES LOCALES	32
2.6. LES POLITIQUES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	33
2.7. LA POLITIQUE DE PREVENTION ET DE TRANQUILLITE PUBLIQUE	34
2.8. LES RESSOURCES INTERNES	34

Préambule : Rappel de la procédure budgétaire

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Plus qu'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la Collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une Collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, les principales réalisations par politique publique pour l'année 2024, ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

L'approbation du budget 2024 a été l'occasion d'inscrire une vision à long terme du territoire, de projeter des actions concrètes pour l'ensemble des habitants. Pour autant, l'année 2024 a été marquée par une incertitude économique, tant au niveau national qu'international. Les charges de fonctionnement ont fortement progressé et plus particulièrement les coûts de l'énergie ou de la masse salariale.

En parallèle, la dynamique des recettes de fonctionnement, portée par la fiscalité, a été plus limitée que celles connues les années passées, notamment à la suite de la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel, qui a impliqué des pertes de taxes foncières et d'allocations compensatrices très importantes.

Néanmoins, la Ville bénéficie d'une situation financière solide qui a permis la réalisation des actions et des projets lancés depuis 2020. Ainsi, l'année 2024 a été marquée par la définition de plans d'action structurants pour le territoire, notamment avec l'adoption du plan vélo communal en juin 2024 et la mise en place de la démarche « Bien vieillir à Couëron » en octobre. De plus, le débat citoyen sur la tranquillité publique, qui s'est tenu au premier semestre 2024, a permis d'établir une doctrine concernant le déploiement d'outils de vidéoprotection aux entrées et sorties de la Ville. Enfin, 2024 a également été une année de fort engagement en termes de dépenses d'investissement, avec le lancement de travaux emblématiques, tels que la réhabilitation de l'école Aristide-Briand, dont les travaux ont commencé à l'été 2024, et la restructuration de la maison des Fripouilles, initiée en fin d'année.

1. Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2024

Cette première partie du rapport a pour objectif de présenter les principaux ratios permettant d'apprécier la santé financière de la Collectivité, et de détailler par chapitre budgétaire les évolutions et taux de réalisation constatés, en fonctionnement et en investissement, sur une échelle pluriannuelle.

1.1. Evolution des équilibres financiers

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes courantes de fonctionnement	25 199 821	25 855 650	27 890 026	29 394 757	29 559 003
Dépenses courantes de fonctionnement	21 868 203	22 072 578	23 812 963	25 124 239	27 552 830
Épargne de gestion courante	3 331 618	3 783 072	4 077 063	4 270 518	2 006 173
Charges financières	212 199	172 434	158 590	119 345	88 591
Produits financiers	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	58 391	33 970	22 812	71 151	820
Produits exceptionnels	39 337	152 475	67 796	38 428	28 270
Provisions	20 000	10 000	10 000	82 101	5 701
Épargne brute	3 080 365	3 719 143	3 953 457	4 036 349	1 939 332
Capital de la dette	970 486	955 017	1 168 859	1 095 271	796 434
Épargne nette	2 109 879	2 764 126	2 784 598	2 941 077	1 142 898
Capital restant dû	6 109 683	5 154 666	6 485 807	5 390 536	4 594 101
Capacité de désendettement (en années)	1,98	1,39	1,63	1,34	2,37
Taux d'épargne brute (en %)	12,20	14,30	14,22	13,71	6,48

Contrairement aux années 2022 et 2023, le montant des **recettes réelles de fonctionnement** du compte administratif 2024 a connu une **progression modérée (+ 0,5 %** par rapport à 2023). Le taux de croissance annuel moyen sur 5 ans atteint 3,67 % sur la période 2020-2024.

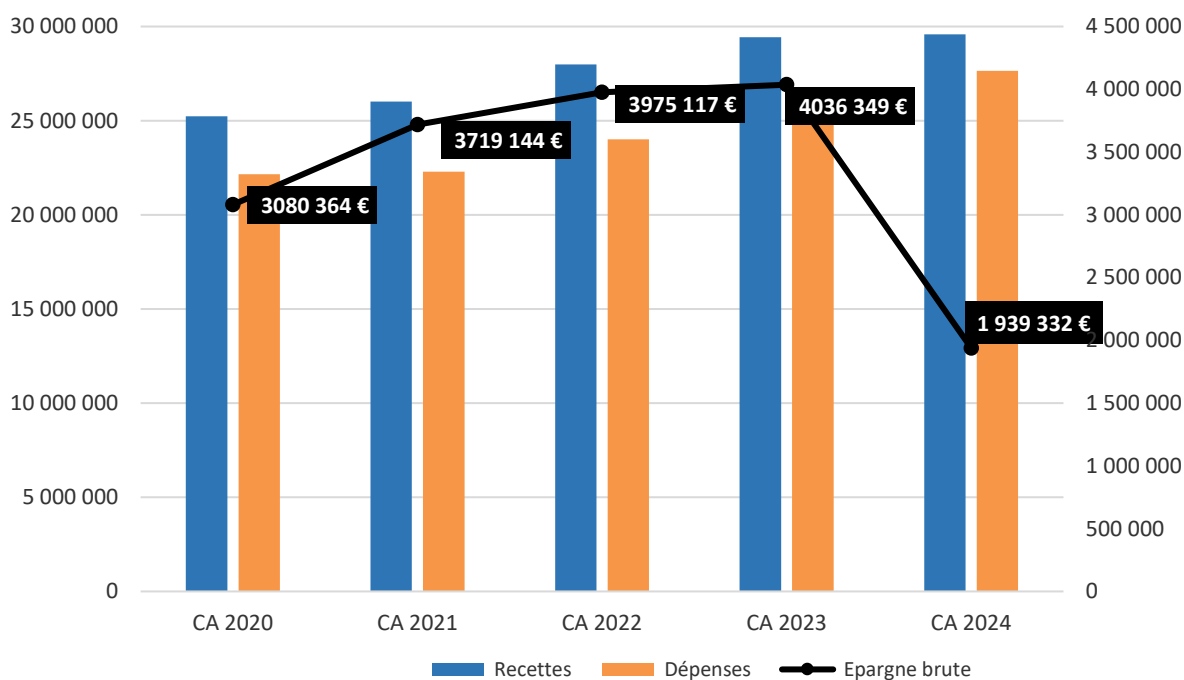
La dynamique limitée des recettes en 2024 s'explique principalement par une fiscalité locale évoluant de +1,98 %, un niveau sensiblement inférieur à ceux des années précédentes, et par la baisse des allocations compensatrices de -27 % (-231 000 euros). Ces évolutions sont dues à la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel, qui implique des pertes de taxe foncière d'environ 325 000 euros et d'allocations compensatrices de 275 000 euros. La baisse des droits de mutation (-12%, -121 000 euros) est également un élément complémentaire d'explication.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont elles aussi progressé (+ 8,9 % par rapport à 2023), notamment par l'augmentation du coût des fluides subi par la Collectivité (+ 427 000 euros, soit + 64,6%). Les charges de personnel augmentent également en raison des mesures nationales pour soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires face au contexte inflationniste. Le taux de réalisation budgétaire des charges à caractère général atteint 93 % au CA 2024, une réalisation en sensible amélioration par rapport aux années précédentes.

L'épargne brute, représentant la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, diminue sensiblement en 2024 (-51,9 %) pour atteindre 1,94 M€.

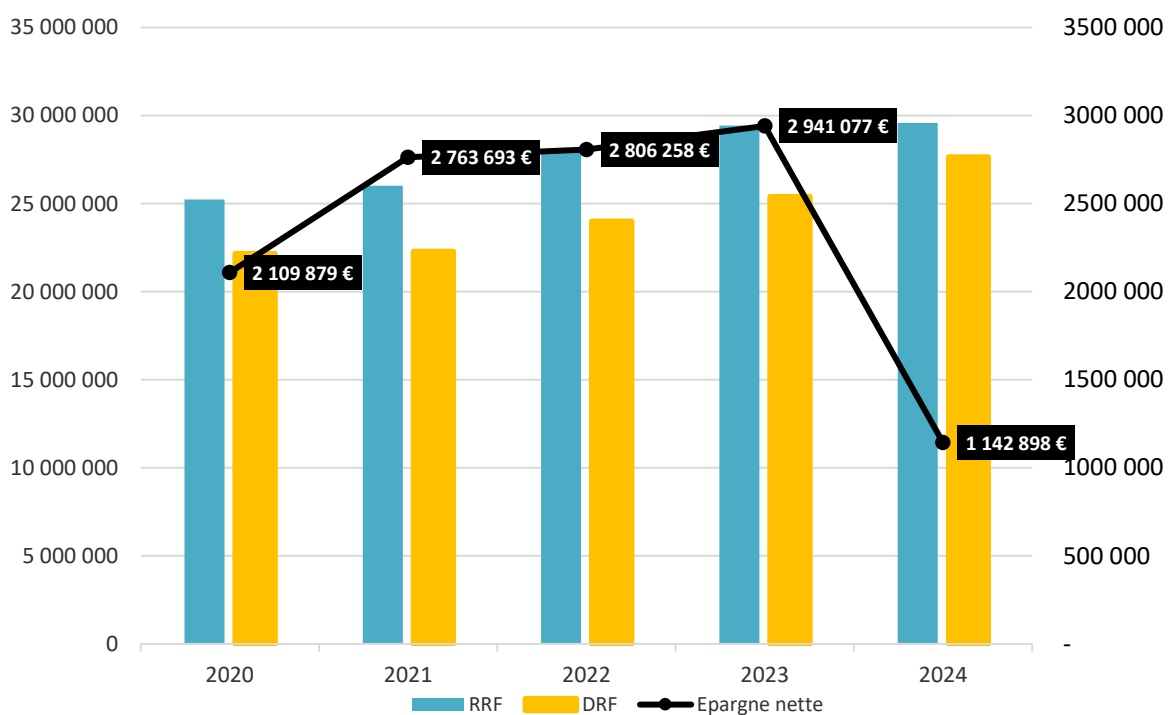
Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, suit la même tendance et s'établit à **6,48 %** en 2024, soit un niveau légèrement inférieur au seuil plancher fixé à 8 %.

Evolution de l'épargne brute



Le niveau d'épargne détermine les capacités de la Collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également **épargne nette**, (ou épargne disponible pour investir) sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

Evolution de l'épargne nette



1.2. La section de fonctionnement

1.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2023	2024	Différence	Variation
011 - charges à caractère général	4 702 932 €	5 277 330 €	574 398 €	12,2%
012 - charges de personnel	17 759 878 €	19 272 014 €	1 512 136 €	8,5%
014 - atténuations de produits	67 968 €	163 865 €	95 897 €	141,1%
65 - autres charges de gestion courante	2 593 461 €	2 839 621 €	246 160 €	9,5%
66 - charges financières	119 345 €	88 591 €	- 30 754 €	-25,8%
67 – charges exceptionnelles	71 151 €	820 €	-70 331 €	-98,8%
68 – Provisions	82 101 €	5 701 €	-76 400 €	-93,1%
TOTAL	25 396 837 €	27 647 941 €	2 251 105 €	8,86%

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élève à 27 647 941 euros contre 25 396 837 euros en 2023, soit une progression à hauteur de 8,86 %.

1.2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

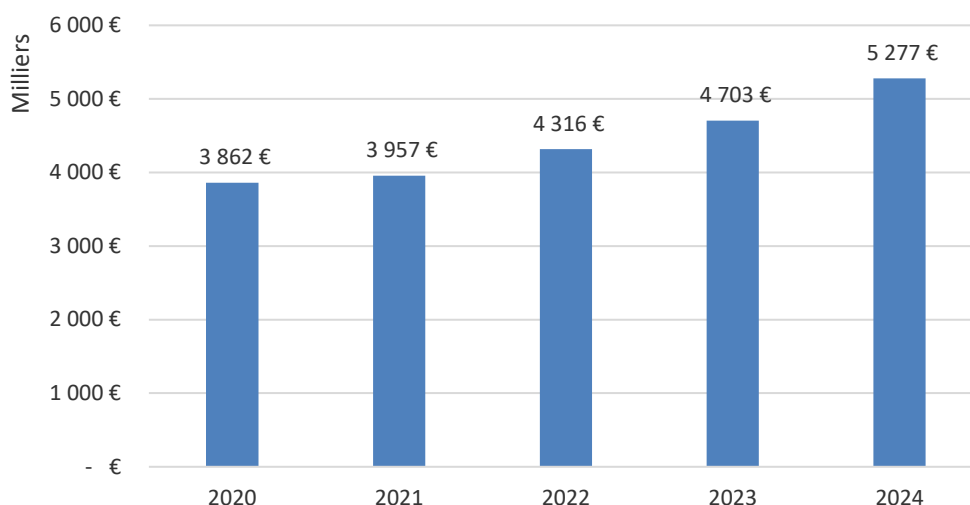
Le montant des charges à caractère général 2024 connaît une forte croissance à l'instar de 2023. Cette progression des charges de fonctionnement est principalement liée aux coûts des fluides, subis par la Collectivité.

Les charges à caractère général s'élèvent à 5 277 330 euros et représentent 19,1 % des dépenses réelles de fonctionnement total, une part relativement stable dans le budget de la Ville. Il s'agit du second poste de dépenses après la masse salariale. Le taux de réalisation budgétaire des charges à caractère général atteint 93 % au CA 2024, une réalisation en sensible amélioration par rapport aux années précédentes.

Plusieurs postes de dépenses ont connu une forte progression, reflétant une reprise d'activités constatées dans différents services :

- Les travaux réalisés en régie par le service patrimoine bâti sont en augmentation de 71%, soit + 67 500 euros. Ces montants sont ensuite valorisés en investissement ;
- Les charges de fluides et d'énergie à hauteur de 1 089 000 euros connaissent quant à elles une très forte augmentation par rapport à 2023, + 64,6 % soit + 427 000 euros, à cause de l'augmentation des prix du gaz ;
- Les coûts de maintenance chauffage sont en augmentation de 16%, soit + 65 000 euros.

Evolution des charges à caractère général sur la période 2020-2024 :



1.2.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent un montant de **19 272 014 euros** en 2024 contre 17 759 878 euros en 2022, soit une importante progression de **+ 8,51 %**.

Ce poste de dépenses représente 69,7 % des dépenses totales de fonctionnement, une part stable en 2024 mais en progression dans le budget total de fonctionnement sur un temps long. Le taux de réalisation de ce chapitre budgétaire s'élève à 99,7 %.

La masse salariale présente une évolution significative par rapport à l'année précédente. Les clefs d'évolution exogènes et endogènes de la masse salariale sont à analyser au regard de l'année précédente avec les effets suivants :

➤ **Augmentation du point d'indice**

La valeur du point d'indice majoré a été revalorisée de 1,5 % au 1er juillet 2023 pour s'établir à 4,92 euros (au lieu de 4,85 euros depuis le 1er juillet 2022). Cette augmentation représente pour l'année 2024 environ + 212 200 euros. De plus, l'évolution réglementaire des grilles indiciaires avec l'adjonction de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 représente environ + 130 000 euros pour les agents titulaires et + 45 000 euros pour les agents contractuels.

➤ **Heures supplémentaires et heures complémentaires**

A Couëron, les heures supplémentaires et complémentaires sont principalement réalisées pour répondre à l'absentéisme, soit en remplacement d'agents absents. Les heures supplémentaires représentent environ 0,20 % de la masse salariale brute qui représente 15 115 heures contre 1,22 % de la masse salariale pour les heures complémentaires.

➤ **Glissement vieillesse technicité (GVT)**

Le glissement vieillesse technicité est une notion de variation de la masse salariale à effectif constant qui intègre les avancements automatiques d'échelon, les changements de grade et évolutions dus à l'obtention d'un concours ou d'une promotion interne. Le GVT Indiciaire moyen entre janvier et décembre 2024 atteint + 2,25 % (contre 3,17 % en 2023).

➤ **Régime indemnitaire**

La mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), a été finalisée en 2022. Les évolutions sont uniquement dues à l'évolution des effectifs, soit + 85 976 euros.

Le régime indemnitaire représente 16,43 % de la masse salariale brute 2023 (contre 15,83 % en 2023), il reprend son niveau de 2022 porté à 16,46 %. Par ailleurs l'évolution du régime indemnitaire moyen par rapport à la période 2023 est de 8,67 %.

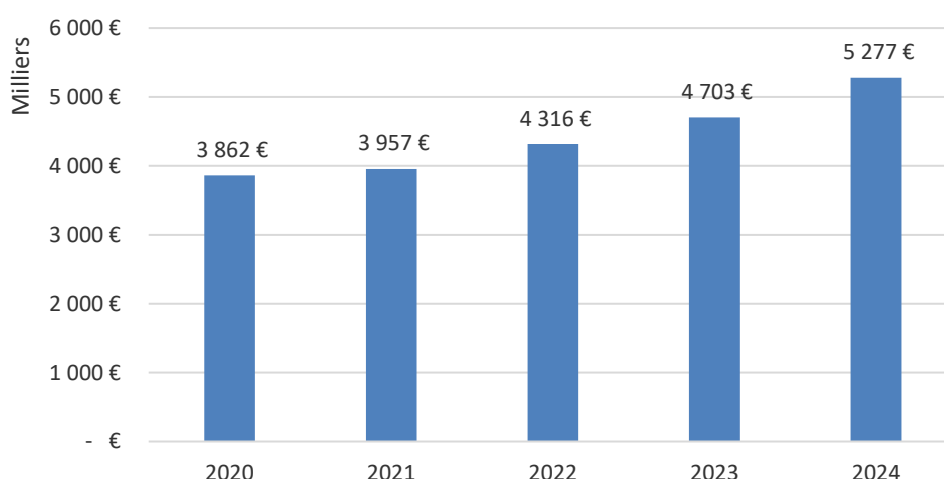
➤ **Augmentation des effectifs et vacances de poste**

Dans la continuité de la mise en œuvre du projet de collectivité 2021-2026, déclinant l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité, la mise en adéquation entre les besoins et les ressources a été opérée, dans une logique de maîtrise et d'optimisation de la dépense.

Ainsi, en 2024, les ETP moyens ont été portés à 407,87 (contre 385,95 en 2023 et 376,32 en 2022), soit environ + 21 ETP, là où l'effectif moyen physique augmente de + 12 soit en moyenne, avec 502 agents au total.

Plus globalement la dépense brute mensuelle moyenne par agent est de 2 135 euros entre janvier et décembre 2024 en évolution de 4,70 % par rapport à l'année 2023. Cette augmentation notable marque les impacts de l'augmentation de la valeur du point pour la Collectivité.

Evolution des dépenses de personnel sur la période 2020-2024 :



1.2.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits se composent principalement de deux postes de dépenses : la contribution obligatoire au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et le prélèvement au titre de la loi SRU. Le montant du FPIC atteint 82 365 euros en 2024, en progression sensible par rapport à 2023 (+24,7 %, +16 300 euros). Après 3 années de quasi-exonération, le prélèvement au titre de la loi SRU a été limité en 2024 à 81 500 euros.

Le montant global de ce chapitre budgétaire s'élève à **163 865 euros en 2023**, en augmentation de 141,1 % par rapport à 2023.

1.2.1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 2 839 621 euros en 2024 contre 2 593 461 euros en 2023, soit une hausse de 9,5 %.

Les deux principaux postes de dépenses au titre de ce chapitre sont :

- Les subventions de fonctionnement versées aux associations pour un montant de 1 069 328 euros (+17,3 % par rapport à 2023) ;
- La subvention versée au CCAS d'un montant de 1 070 000 euros (en diminution de 0,5 % par rapport à 2023), qui représente près de 72 % du budget global de fonctionnement du CCAS.

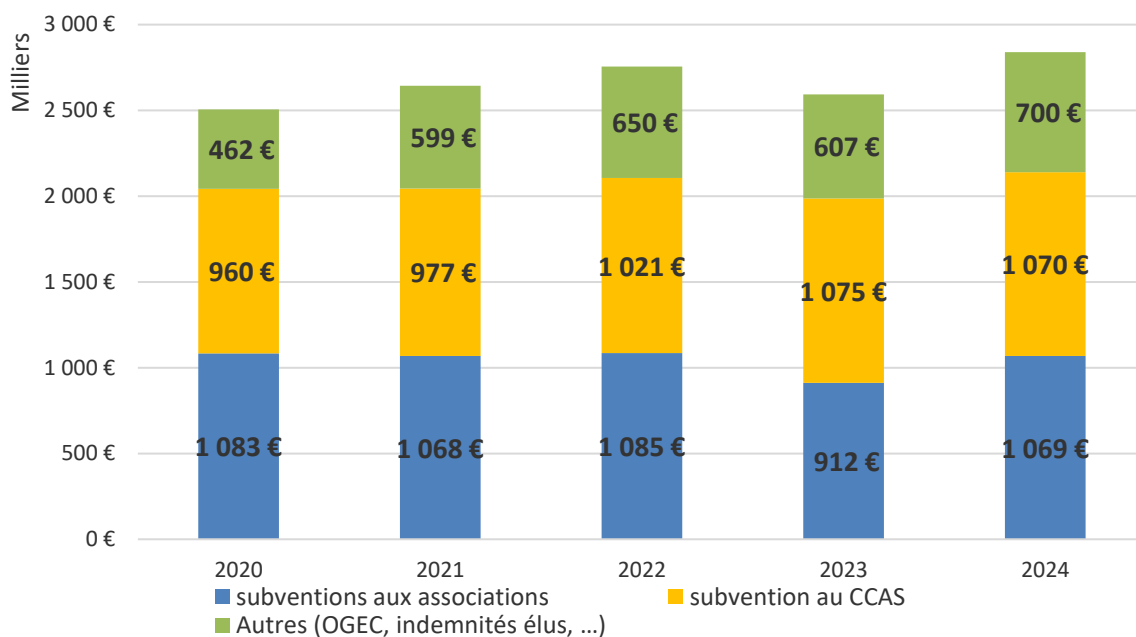
Les autres charges de gestion courante correspondent aux dépenses informatiques « en nuage » (131 572 euros), à la participation financière obligatoire versée par la Ville à l'école privée Saint Symphorien (277 714 euros) ainsi qu'aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (232 472 euros).

Les charges de gestion courante représentent 10,3 % des dépenses globales de fonctionnement, une part légèrement supérieure à 2023. Le taux de réalisation budgétaire sur ce chapitre atteint 98,1 % en 2024.

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2020-2024 :

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Taux de croissance annuel moyen 2020-2024
2 505 470	2 643 222	2 756 155	2 593 461	2 839 621	3,18%

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2020-2024 :



1.2.1.5 Les charges financières (chapitre 66)

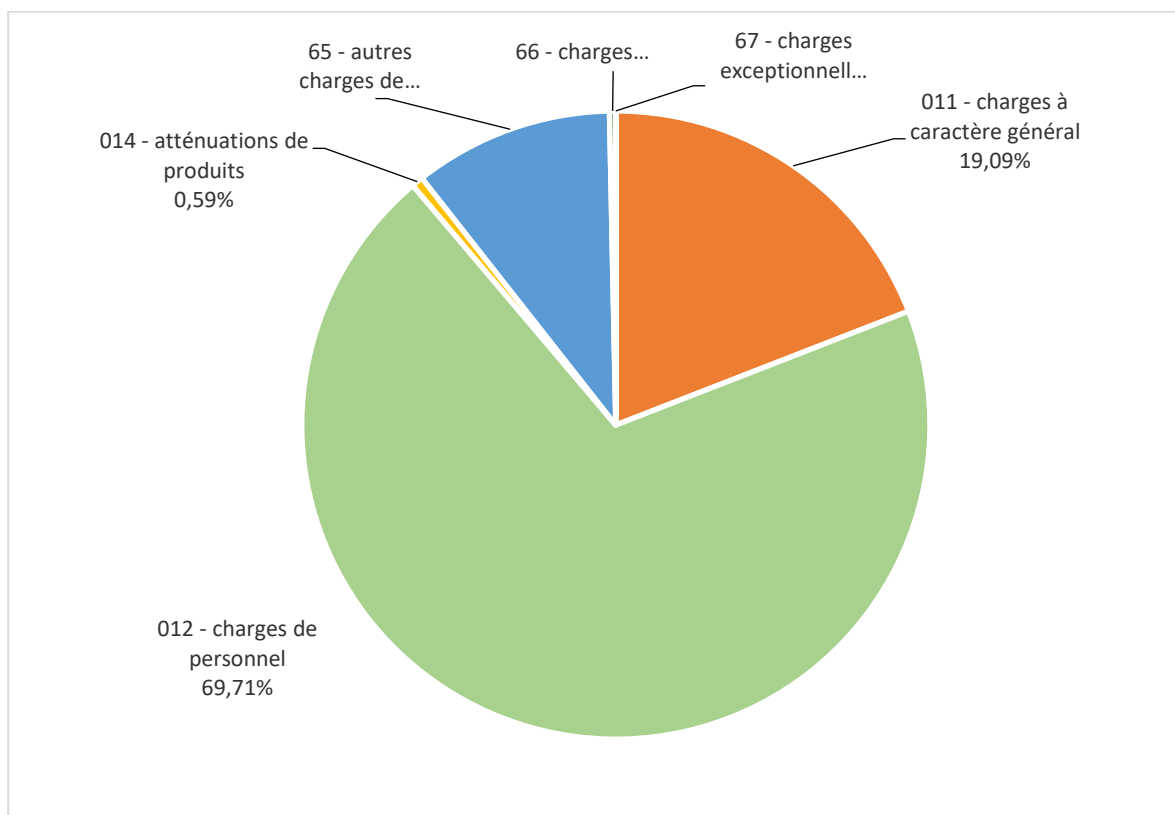
Les charges financières se composent des intérêts de la dette de la Ville. En 2024, ils atteignent 88 591 euros, contre 119 345 euros en 2023 soit une baisse de 25,8 %. La variation moyenne annuelle sur 5 ans est de - 16 %. Cette diminution significative des charges financières s'explique par le vieillissement de la dette. Le dernier emprunt souscrit pour un montant de 2,5 millions d'euros a été souscrit en 2022.

Les charges financières ne représentent plus que 0,3 % des dépenses globales de fonctionnement, une part en constante diminution depuis des années.

1.2.1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 820 euros en 2024 contre 71 151 euros en 2023. Elles correspondent à des annulations de titres sur exercice précédent.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1.2.2 Les recettes de fonctionnement

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	2023	2024	Différence	Variation
013 - atténuation de charges	470 609 €	443 516 €	-27 094 €	-5,8%
70 - produits des services et du domaine	1 799 614 €	1 935 954 €	136 338 €	7,6%
73 - impôts et taxes	21 499 697 €	21 504 355 €	4 657 €	0,0%
74 - dotations, subventions et participations	5 389 261 €	5 439 653 €	50 391 €	0,9%
75 - autres produits de gestion courante	235 574 €	235 527 €	-47 €	0%
77 - produits exceptionnels	38 428 €	5 000 €	-33 428 €	-87,0%
78 - reprises sur provisions	0 €	23 270 €	23 270 €	
TOTAL	29 433 185 €	29 587 273 €	154 087 €	0,52%

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2024 est de 29 587 273 euros, contre 29 433 185 euros en 2023, soit une augmentation de 154 087 euros (+ 0,52 %).

1.2.2.1 Les atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges sont des recettes de fonctionnement liées aux remboursements reçus sur la rémunération du personnel. Il s'agit des indemnités journalières versées notamment par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), des remboursements de l'assurance du risque statutaire (385 362 euros), de la compensation du supplément familial de traitement (33 096 euros), ainsi que des remboursements des droits syndicaux par le Centre de Gestion (21 164 euros).

Le montant de ces recettes est en diminution sensible par rapport à 2023 (-5,8 %), au regard des remboursements liés aux congés longue maladie perçus par la Collectivité dans le cadre de l'assurance statutaire.

1.2.2.2 Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70)

Ce chapitre budgétaire regroupe l'ensemble des recettes tarifaires perçues par la commune en contrepartie d'un service rendu à la population. En 2024, elles atteignent 1 935 952 euros, un montant en progression de 7,6 % par rapport à 2023.

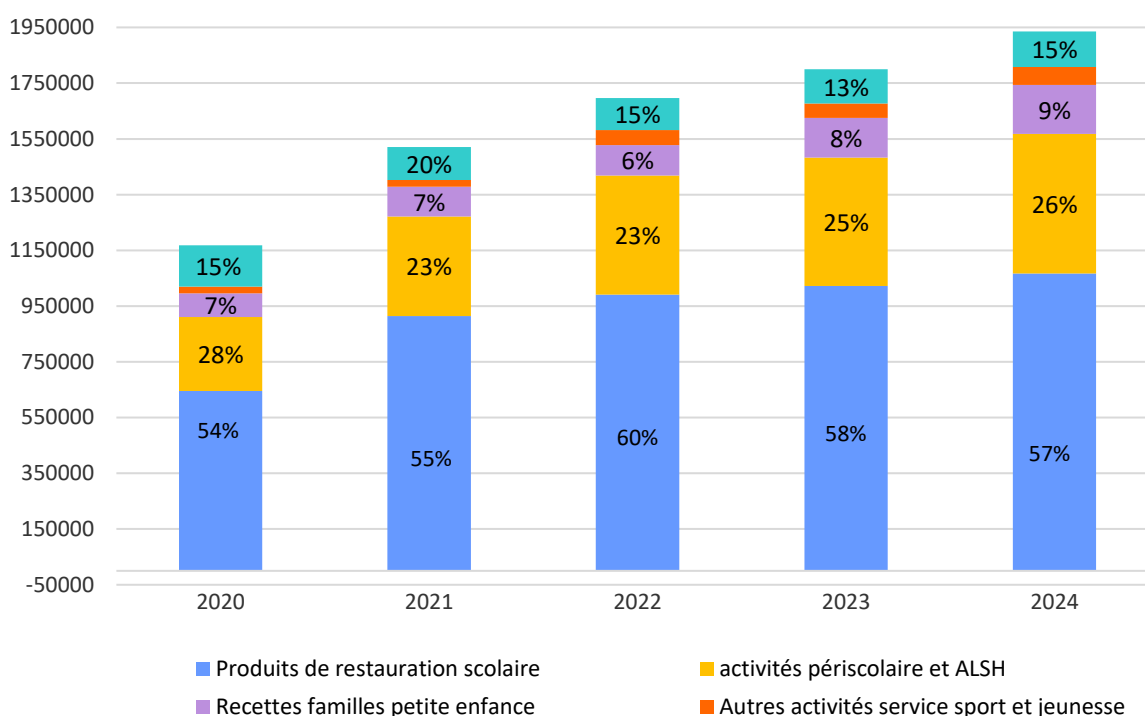
Les produits liés à la restauration scolaire et aux activités péri-éducatives représentent 81 % des recettes totales de ce chapitre budgétaire.

Les principales recettes de ce chapitre sont liées aux services suivants :

- les services de restauration scolaire : **1 067 303 euros** (+ 4,5 %),
- les services liés à l'accueil de loisirs et périscolaire : **500 577 euros** (+ 8,5 %),
- l'accueil par les structures de la petite enfance : **175 647 euros** (+ 23,2 %). La forte dynamique s'explique par l'effet année pleine de l'ouverture de nouvelles places d'accueil de petite enfance au sein du multi-accueil Les Cabanes des Loulous.

- les activités sportives et de loisirs jeunesse : **64 600 euros** (+ 26,5 %),
- les prestations funéraires (concessions) : **44 444 euros** (+ 2,0 %),
- la valorisation de la mise à disposition de personnel auprès du COS local, des associations sportives ou du budget annexe pompes funèbres : **27 323 euros** (+ 9,0 %),
- le spectacle vivant : **11 137 euros** (- 6,3 %),
- le remboursement par Nantes Métropole des frais de gestion pour le vélodrome (prévisionnel 2024 et régularisation 2023) : **32 453 euros** (+22,3%),
- les autres recettes notamment d'occupation domaniale : **8 533 euros** (- 37,4 %).

Évolution des produits des services 2020-2024



Le taux de réalisation budgétaire de ce chapitre atteint **108,2%** en 2024, contre 104,8 % en 2023. Les produits des services et du domaine représentent **6,5%** des recettes globales de fonctionnement, contre 6,1 % en 2023.

1.2.2.3 Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes se composent des recettes fiscales perçues par la Ville ainsi que des compensations d'impôts versées par Nantes Métropole. En 2024, la ville de Couëron a reçu **21 504 355 euros** au titre des impôts et taxes contre 21 499 697 euros en 2023, soit une quasi-stagnation.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commune ne perçoit plus de Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. Elle ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En 2023, la Ville a voté une majoration de 40 % sur la cotisation applicable à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

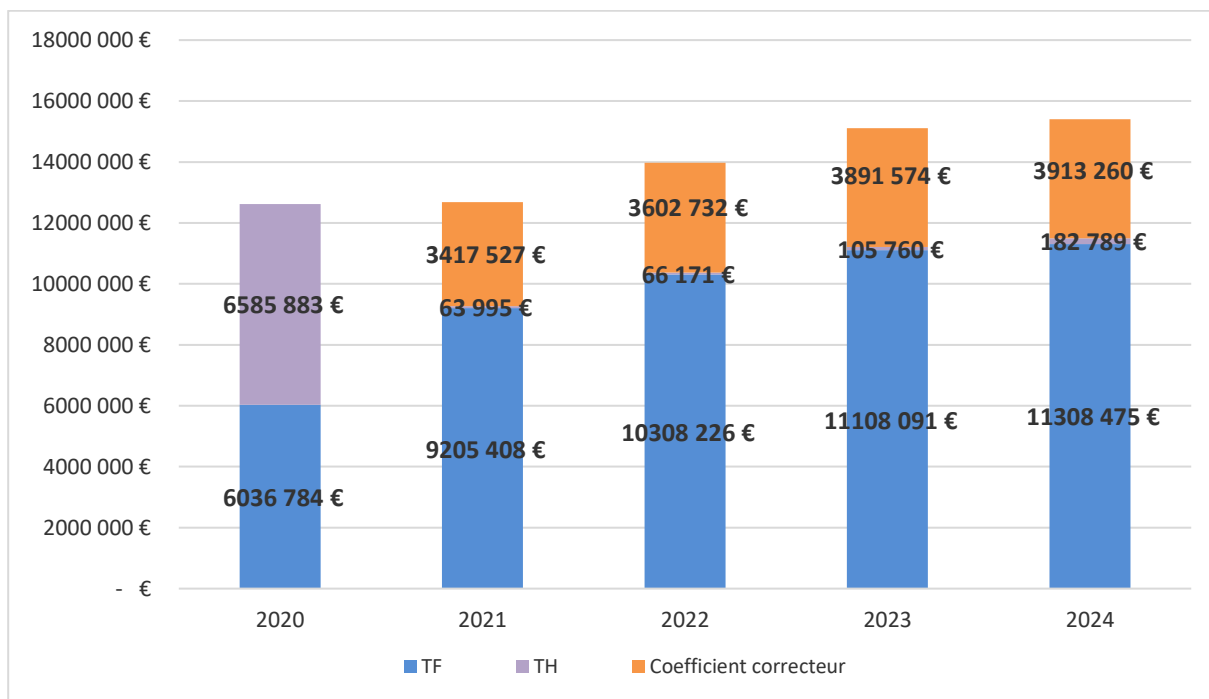
En 2024, les bases fiscales ont fait l'objet d'une revalorisation de 3,9%.

Les produits de la fiscalité 2024 se composent :

- **de la taxe foncière sur le bâti (TFPB)** à hauteur de **10 977 158 euros**,
- **de la taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)** à hauteur de **228 417 euros**,
- **du coefficient correcteur** compensant au surplus la perte de TH sur les résidences principales à hauteur de **3 913 260 euros**,
- **de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** à hauteur de **182 789 euros**,
- **de rôles supplémentaires** à hauteur de **102 900 euros**.

Soit un total de 15 404 524 euros. Pour mémoire, le produit de la fiscalité directe 2023 s'était établi à 15 105 425 euros.

Progression de la fiscalité locale 2020-2024



En 2024, les recettes fiscales connaissent une progression limitée, à hauteur de + 2,0 % par rapport à 2023 et inférieure à la revalorisation des bases fiscales de +3,9%. Cette faible évolution est due à la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel, qui implique une perte de taxe foncière d'environ 325 000 euros (2,1% des recettes fiscales).

En cumulant la fiscalité directe locale et les allocations compensatrices, le montant 2024 s'établit donc à 16 043 265 euros, contre 15 975 706 euros en 2023, soit + 0,4 %. La requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel implique en effet également une baisse des allocations compensatrices de 275 000 euros. Cette requalification représente une perte de 3,8% des recettes fiscales y compris allocations compensatrices.

Les autres taxes indirectes représentent en 2024 un montant de **1 613 447 euros** contre 1 876 932 euros en 2023 (-14%). Elles se composent :

- **Des droits de mutation : 865 632 euros.** Après une baisse très importante en 2023 (-27%), les droits de mutation connaissent à nouveau en 2024 une baisse sensible (- 12,3 %). Cette chute s'explique par la forte contraction du marché de l'immobilier. La hausse des taux d'intérêt et

le durcissement des conditions d'accès aux crédits entraînent une baisse du nombre de transactions. A noter cependant que le dernier trimestre semble donner des signes modérés de reprise.

- **De la taxe sur l'électricité : 427 775 euros.** Après une progression de +31% en 2023 (5 trimestres perçus au lieu de 4), cette taxe diminue de 19,4% en 2024. Elle est en augmentation de +5,6% par rapport à 2022, années où les périmètres sont comparables.
- **De la taxe sur les déchets : 114 261 euros.** Cette taxe, due par l'usine d'incinération des déchets Arc-en-ciel, est assise sur le tonnage de déchets réceptionnés l'année précédente, la tonne étant valorisée à hauteur de 1,50 euros. En 2024, son montant est en légère augmentation de +0,6%.
- **De la Taxe sur La Publicité Extérieure (TLPE) : 92 818 euros.** La TLPE s'applique à tout support publicitaire fixe, extérieur et visible de la voie publique, en fonction de la surface exploitée. Le montant de cette taxe a diminué de 12,4% en 2024.
- **De la taxe sur les pylônes électriques : 95 294 euros.** Cette taxe a augmenté de 9,8 % entre 2023 et 2024.

1.2.2.4 Les reversements de Nantes Métropole

Les participations 2024 de Nantes Métropole, sont définies dans le cadre du pacte financier de solidarité métropolitain approuvé en décembre 2021 et selon les modalités de révision précisées par délibération du Conseil Métropolitain en date du 10 février 2023. Elles se composent des deux dispositifs suivants :

- **l'Attribution de Compensation (AC) : 3 254 893 euros.** Le montant de l'AC 2024 diminue de 2,0 % par rapport à 2023, cette dernière intégrant plusieurs années de rattrapage liées à la convention de gestion sur l'entretien des espaces verts accessoires de voirie.

- **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 1 210 187 euros.** En 2024, la DSC progresse de 3,1 % par rapport à 2023. Ce montant a été calculé au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole.

Le taux de réalisation budgétaire du chapitre impôts et taxes atteint **98,9 %**. Alors qu'il est habituellement supérieur à 100%, le taux est inférieur en 2024 du fait de la perte de recettes liée à la revalorisation des bases fiscales du site Arc En Ciel. Ce chapitre représente **72,7 %** des recettes globales de fonctionnement.

1.2.2.5 Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent les dotations de fonctionnement et compensations fiscales versées par l'État, ainsi que les dotations de la CAF versées au titre de la politique enfance jeunesse.

En 2023, elles s'élèvent à **5 439 653 euros** contre 5 389 261 euros en 2022, soit une augmentation limitée à **0,9 %** (contre + 4,5 % de croissance annuelle moyenne sur la période 2020-2024).

➤ **Les dotations de l'Etat**

Evolution des principales dotations de l'Etat

Libellé	CA 2023	CA 2024	Différence	Variation
Dotation Globale de Fonctionnement	2 604 754 €	2 632 243 €	27 489 €	1,1%
Dotation Nationale de Péréquation	88 323 €	79 491 €	- 8 832 €	-10,0%
Allocations compensatrices	870 281 €	638 741 €	- 231 540 €	-26,6%
	3 563 358 €	3 350 475 €	- 212 883 €	-6,0%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale recette de fonctionnement de l'Etat, est constituée de deux composantes : la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation. Après 13 ans de stabilité ou de diminution, l'enveloppe de DGF versée aux communes a été augmentée par les lois de finances pour 2023 et 2024. Ces crédits nouveaux permettent de financer l'effort de péréquation en faveur des communes rurales, urbaines et ultra marines les plus fragiles, et ainsi d'éviter l'application d'un écrêtement au regard du potentiel fiscal de la commune. Ainsi, Couëron s'est vu attribuer une dotation forfaitaire en hausse de 1,1 % par rapport à 2023. Cette progression reste néanmoins sensiblement inférieure au niveau d'inflation.

La dotation nationale de péréquation quant à elle diminue sensiblement de -10%. Celle-ci est prise en compte dans le calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune.

Enfin, les allocations compensatrices diminuent de -27% (-231 000 euros). Comme évoqué plus avant, cette évolution est due à la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel, qui implique une perte d'allocations compensatrices de 275 000 euros.

➤ **Les participations de la CAF**

En 2024, les recettes issues du partenariat avec la CAF atteignent 1 698 774 euros, un montant en forte progression par rapport à 2023 (+ 13,4 %).

Les montants s'établissent comme suit :

- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 301 065 euros,
- Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives et ALSH : 750 017 euros,
- Prestation de Service Unique (PSU) pour les structures d'accueil de jeunes enfants : 647 692 euros.

Le chapitre dotations et participations représente 18,4 % des recettes globales de fonctionnement. Le taux de réalisation budgétaire du chapitre atteint **102,7 %**.

1.2.2.6 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

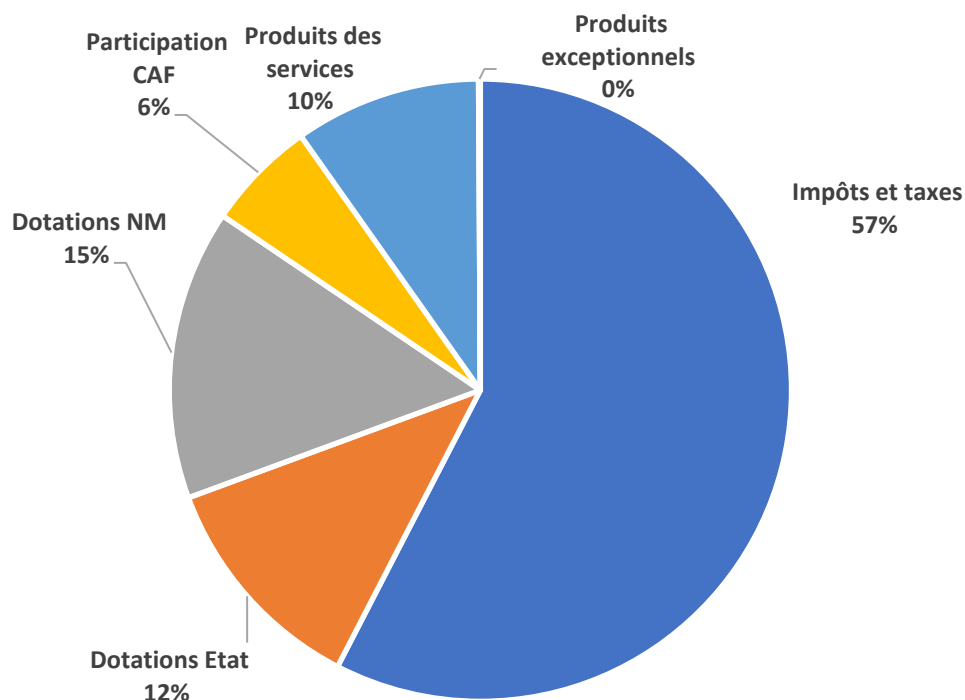
Les autres produits de gestion courante représentent un montant de 235 527 euros en 2024, dont :

- locations de salles communales : 19 608 euros,
- loyers des biens immobiliers mis en location : 114 156 euros,
- mise à disposition des équipements sportifs (lycée, collège, ...) : 73 586 euros.

1.2.2.7 Les produits exceptionnels et reprises sur provisions (chapitres 77 et 78)

Les produits exceptionnels et reprises sur provisions 2024 s'élèvent à 28 270 euros. Ils intègrent les remboursements d'assurances à la suite de sinistres, les reprises de comptes épargne temps des nouveaux agents ainsi que des régularisations d'écritures comptables (annulations de mandats sur exercice antérieur).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les résultats de la section de fonctionnement

<u>Soldes intermédiaires de gestion</u>	CA 2023	CA 2024	Différence	Variation
Produits de gestion	29 394 757 €	29 559 003 €	164 246 €	+0,6%
Charges de gestion	25 124 239 €	27 552 830 €	2 428 591 €	+9,7%
Excédent brut de fonctionnement	4 270 518 €	2 006 173 €	- 2 264 137 €	-53,0%
Résultat financier (solde entre charges et produits financiers)	- 119 345 €	- 88 591 €	30 754 €	25,8%
Résultat exceptionnel (solde entre charges et produits exceptionnels, dont provisions)	- 114 824 €	21 749 €	136 573 €	+118,9%
Solde d'opérations d'ordre	-660 321 €	-881 718 €	- 221 397 €	+33,5%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	3 376 027 €	1 057 614 €	- 2 318 413 €	-68,67%

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice s'élève à 1 057 613 euros.

Les produits évoluent peu, à l'inverse des charges de gestion, ce qui explique la diminution importante du résultat de fonctionnement au compte administratif 2024.

Résultats de fonctionnement 2020-2024

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
2 313 437 €	2 828 050 €	3 203 076 €	3 376 027 €	1 057 613 €

1.3. La section d'investissement

1.3.1. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2024 s'élèvent à **4 985 109 euros** comprenant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

1.3.1.1 Les dépenses d'équipements

Les dépenses d'équipement 2024 atteignent un montant de 4 188 675 euros. Elles diminuent de 19,6 % par rapport à 2023, mais avec un fort niveau d'engagement comptable. L'année 2024 est marquée par les travaux de rénovation de l'école Aristide Briand pour 510 078 euros, l'acquisition de mobilier et de matériel pour 444 040 euros, des travaux confortatifs et d'amélioration pour 222 873 euros, la rénovation des sanitaires de l'école Charlotte Divet pour 176 956 euros et les travaux du local agents du cimetière des Epinettes pour 163 272 euros.

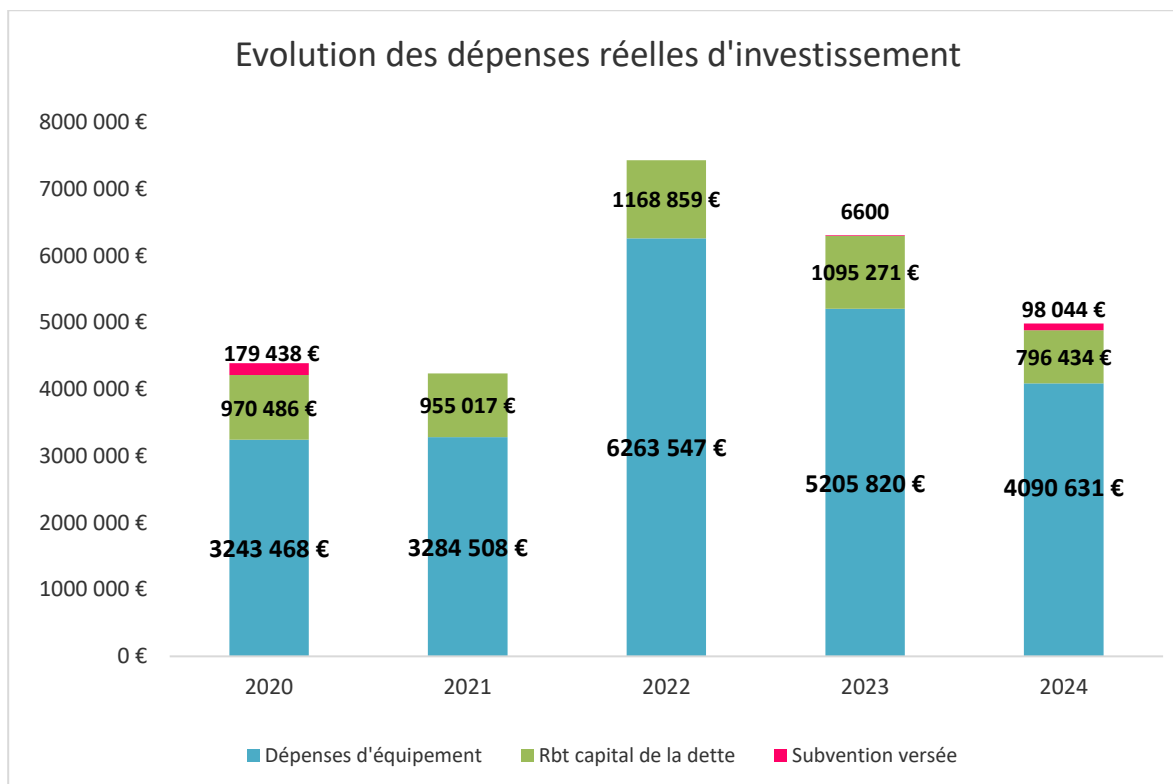
La répartition par chapitre budgétaire et opérations votées se décline de la manière suivante :

Les dépenses d'investissement par chapitre

Opérations / Chapitre	2022	2023	2024
20 - Immobilisations Incorporelles	107 389 €	149 802 €	250 661 €
204 - Subventions d'équipement versées	-	6 600 €	98 044 €
21 - Immobilisations Corporelles	3 177 792 €	2 346 838 €	2 488 102 €
23 - Immobilisations en cours	2 978 365 €	2 709 180 €	1 351 868 €
TOTAL dépenses d'équipements	6 263 547 €	5 212 420 €	4 188 675 €

Par ailleurs, de nombreux travaux sont engagés qui se traduisent dans les **restes à réaliser en dépenses** qui d'élèvent au 31 décembre 2024 à **1 818 990 euros**, décomposés comme suit :

- ⇒ 771 058 euros pour les travaux de réhabilitation de l'école Aristide-Briand,
- ⇒ 253 100 euros pour la restructuration de la maison des Fripouilles,
- ⇒ 59 040 euros pour l'AMO valorisation de la Tour à Plomb,
- ⇒ 44 769 euros pour la rénovation des sanitaires de l'école Charlotte Divet,
- ⇒ 28 890 euros pour les travaux du local agents du cimetière des Epinettes.



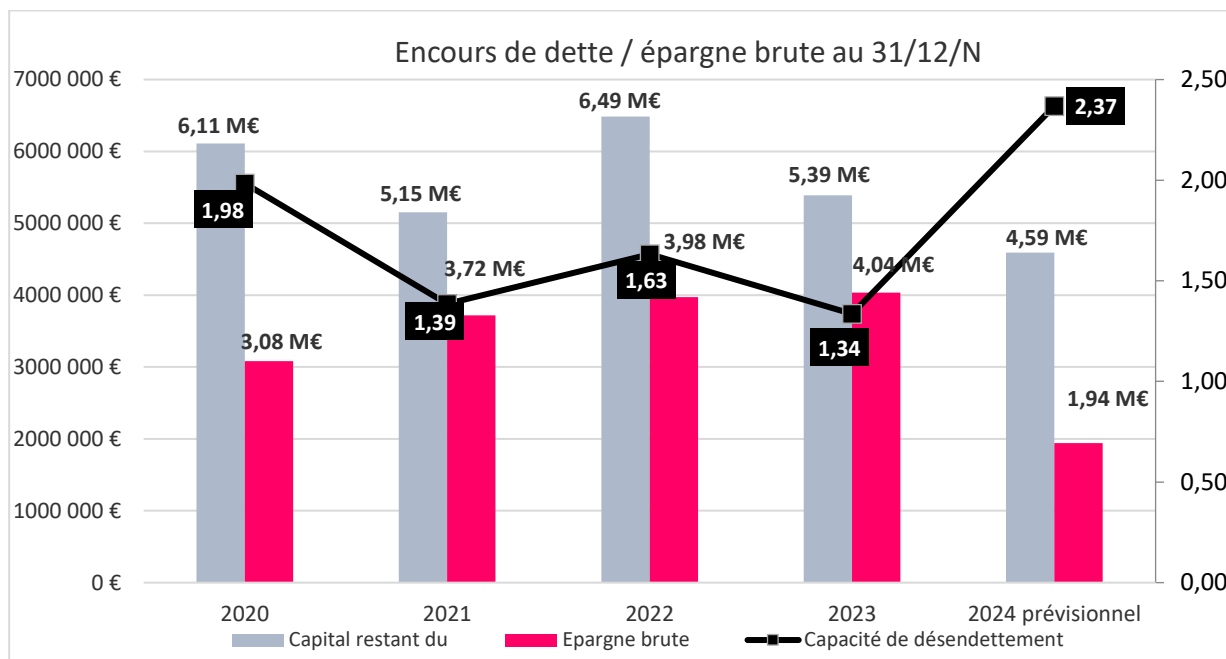
1.3.1.2 La dette

En 2024, le montant du remboursement du capital de la dette atteint 796 434 euros, montant en baisse de - 27,3 % par rapport à 2023.

Le capital restant dû au 31/12/2024 est de 4 594 101 euros, soit un endettement de 195 euros par habitant.

La capacité de désendettement égale à **2,37 années** au 31 décembre 2024, représente le nombre d'année nécessaire à la Ville pour rembourser intégralement sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Elle se maintient à un niveau largement inférieur au seuil critique pour une collectivité locale (environ 8 à 12 années). Par ailleurs, la Ville dispose d'une dette parfaitement saine assise à 100 % sur des taux fixes.

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement 2020-2024



1.3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement au compte administratif 2024 s'élèvent à **5 507 616 euros**. Le montant du FCTVA, calculé selon les dépenses d'investissement N-1, atteint 827 295 euros contre 937 077 euros en 2023, diminution liée à la baisse des dépenses d'investissement en 2023 par rapport à 2022.

Les subventions reçues pour financer les projets d'équipement, représentent 467 221 euros (-52,1 % par rapport à 2023), 2023 ayant été une année de réalisation particulièrement forte.

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté.

En 2024, le montant de l'autofinancement est de 4 212 531 euros.

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de restes à réaliser en recettes (reports).

Les recettes par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2022	2023	2024
10 - Dotations (FCTVA)	513 040 €	937 077 €	827 295 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		3 912 473 €	4 212 531 €
13 - Subventions	448 765 €	976 583 €	467 221 €
16 - Emprunts	- 2 500 000 €		
Autres recettes	- 22 149 €		569 €
TOTAL des recettes réelles	3 483 954 €	5 826 134 €	5 507 616 €

Détail des subventions reçues en 2024

Opérations	Montant
Halle tennis padel	258 000 €
Modulaire Paul Bert	180 000 €
Rénovation énergétique du patrimoine éducatif	22 638 €
Gerbetière	3 225 €
Restauration des archives communales	3 000 €
Isolation extérieure gendarmerie	358 €
TOTAL GENERAL	467 221 €

2. Les principales réalisations budgétaires 2024

Les principales réalisations budgétaires présentées ci-dessous, tant en fonctionnement qu'en investissement, témoignent des actions de la Commune dans la mise en œuvre des services publics, de manière fidèle aux valeurs qui caractérisent l'action municipale : conforter la cohésion sociale en assurant le bien-être de tous les habitants ; agir sur la qualité de vie au quotidien et placer la transition écologique au cœur des politiques publiques.

2.1. Les politiques éducation enfance et jeunesse

Avec **11,74 millions d'euros en fonctionnement au CA 2024**, les politiques publiques petite enfance, éducation, restauration scolaire et jeunesse représentent comme chaque année le premier poste budgétaire de la Collectivité, soit 42,6 % du budget total de fonctionnement de la Collectivité. L'année 2024 se poursuit dans la même dynamique que l'année précédente. Celle-ci n'a pas présenté d'aspérité particulièrement impactant le bon fonctionnement des établissements du territoire. L'augmentation de 0,85 millions d'euros est directement en lien avec l'évolution des effectifs de nos structures.

A l'appui d'une démarche partenariale confortée avec la CAF de Loire-Atlantique, le Département, l'Etat et les acteurs associatifs du territoire, la Ville a procédé au renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2024-2028 (valant également Projet Territorial des Solidarités). La CTG est un dispositif à 360° qui rassemble différents acteurs issus d'une diversité de secteurs pour construire ensemble des réponses adaptées aux besoins des familles. A travers ce projet commun, la Ville vise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Ceci dans plusieurs domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien de la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion des personnes en situation de handicap, ... Le plan d'action projeté pour la période 2024-2028 est ambitieux et ancre véritablement la volonté de la Collectivité de coopération et de solidarité sur le territoire entre tous les partenaires.

Afin de favoriser le maintien de l'offre et de poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur le projet de territoire incarné par la Convention Territoriale Globale (CTG), la ville de Couëron bénéficie d'un soutien financier de la CAF de Loire Atlantique : les Bonus territoires CTG (soutien aux postes de chargés de coopération (7,7 ETP), à l'offre d'accueil, à la formation, ...).

Politique publique petite enfance

La Ville souhaite développer et diversifier l'offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants, sécurisante et favorable au développement, et permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- Dépenses de fonctionnement : **1 350 261 euros soit 5,0 %** des dépenses de fonctionnement totales, se déclinant comme suit :
 - dépenses de fonctionnement (fournitures et prestations de services, dépenses de personnel, charges générales, achat de places de berceaux auprès des Petits Chaperons Rouges) des multi accueils et Relais Petite Enfance (RPE) : 1 302 634 euros,
 - subvention versée à l'association des Lapins Bleus : 47 627 euros.
- Recettes petite enfance :
 - participations des familles : 175 647 euros (en augmentation de 23,2 % par rapport à 2023 suite à l'effet année pleine de la création de nouveaux berceaux),
 - Prestation de Service Unique (PSU) (CAF) : 647 692 euros.

Politiques publiques, éducation et restauration collective

Les moyens financiers consacrés aux politiques éducatives sont en nette hausse par rapport à 2023.

Quatre axes majeurs marquent cette année : le premier, le renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour la période 2024-2027 ; le second, la mise en place d'une nouvelle tarification des activités péri-éducatives, plus juste pour les familles ; le troisième, l'important chantier de réhabilitation de l'école élémentaire Aristide-Briand, quartier de la Chabossière, et la mise en place d'une école temporaire durant les travaux ; et le quatrième le projet de reconstruction d'une cuisine centrale communale (phase études).

Volet éducatif de la CTG, le PEdT participe à la déclinaison de cette vision globale du territoire dont les axes stratégiques sont :

- faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens) ;
- veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale ;
- décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs.

Malgré une légère baisse des effectifs scolaires qui se poursuit (- 0,65 % par rapport à la rentrée scolaire précédente), la Ville enregistre une évolution de la fréquentation globale sur les accueils pré-éducatifs sur plusieurs sites. Pour l'année 2024, on comptabilise 266 829 repas contre 266 993 repas servis sur l'année 2023). Il est également à noter en matière de restauration collective que l'inflation sur les denrées s'atténue retrouvant un rythme moins soutenu.

Les temps péri-éducatifs en quelques chiffres :

- accueil périscolaire matin (hors mercredi) : 15% des enfants scolarisés viennent au moins une fois dans l'année à l'accueil périscolaire matin,
- accueil périscolaire soir (hors mercredi) : 29% des enfants scolarisés viennent au moins une fois dans l'année à l'accueil périscolaire soir,

- pause méridienne : 80% des enfants scolarisés sont présents sur le temps du midi en restauration et 99% déjeunent au moins une fois en restauration dans leur année scolaire,
- ateliers Ville : 94% des enfants participent aux ateliers Ville,
- accueil de loisirs périscolaire du mercredi : environ 265 enfants sont accueillis tous les mercredis.

Incarné dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT), l'accompagnement des personnels s'est poursuivi en 2024, avec la formation des agents. L'objectif étant de s'assurer de l'épanouissement et de la réussite éducative de tous les enfants. Par ailleurs, la Ville a développé son accompagnement auprès des enfants à besoins spécifiques en déployant de nouveaux postes.

Enfin, sur les questions d'investissement, des enveloppes bâtimentaires importantes ont été consacrées en 2024 à l'entretien durable du patrimoine scolaire visant à en garantir la sécurité et la pérennité, et à améliorer la performance énergétique des équipements :

- site scolaire Rose-Orain et Louise-Michel : réaménagement du restaurant scolaire, aménagement d'un abri vélos côté Louise-Michel, rénovation de la cage d'escalier de la partie administrative de l'école Rose-Orain et installation d'un bac à sable dans la cour maternelle,
- site scolaire Charlotte-Divet et Marcel-Gouzil : rénovation des 3 blocs sanitaires de l'école maternelle : 177 000 euros,
- école Aristide Briand : travaux de rénovation de l'école : 510 000 euros,
- école Anne Franck Léon Blum : remplacement de la chaudière : 170 500 euros, remplacement du SSI et lancement de la réfection de la cour de l'école,
- site scolaire Jean-Macé et Paul-Bert : rénovation du restaurant maternel : 162 500 euros.

Par ailleurs, le projet de déploiement de vidéoprojecteur dans l'ensemble des classes d'élémentaires s'est finalisé.

La politique publique restauration repose sur plusieurs démarches qualité permettant une amélioration continue du service :

- Mon Restau Responsable®, permettant de prendre des engagements renouvelés tous les deux ans et de retrouver les familles autour d'un temps fort ;
- Territoire bio Engagé, dont le label obtenu en 2024 valorise à la fois la proportion de produits issus de l'agriculture biologique dans nos menus (30%) et la proportion de terres agricoles en bio sur le territoire (30%).

En parallèle, la Ville s'est vu remettre le trophée de la nutrition durable, du fait de sa politique d'achats alimentaires reposant sur l'approvisionnement en denrées de qualité.

Dans la continuité de l'exercice précédent et dans une démarche permanente d'amélioration de l'offre de restauration (65% de produits SIQO (Signes d'identification de la Qualité et de l'Origine) dont 30% de produits issus de l'agriculture biologique), les actions engagées sur le champ de l'alimentation durable se sont poursuivies : notamment plus de 70 actions d'éducation à l'alimentation menées et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (valorisation des déchets par compostage, diminution de 30% du gaspillage en 4 ans), repas végétarien au choix, sans nécessité d'inscription préalable à ce régime ...).

Depuis 2023, la Ville est soutenue par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets Mieux Manger pour Tous visant au développement d'alliances locales de solidarité entre acteurs agissant sur le champ de la lutte contre la précarité alimentaire. La Ville poursuit son soutien aux associations d'aide alimentaire (Restos du cœur, Secours populaire) en effectuant des dons de denrées, animant une

mise en réseau des acteurs sur ce champ, sensibilisant les bénéficiaires à l'alimentation saine et durable.

Pour les recettes, il est à souligner que celle-ci ont pu bénéficier d'une revalorisation de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) faisant suite à la hausse de la fréquentation d'activités (nombre d'heures déclarées) et à la modification des règles de déclaration et de financement de la pause méridienne (la CAF finance désormais la totalité de la pause méridienne).

Depuis 2012, la Ville a mis en place un système tarifaire permettant d'adapter le tarif à chaque situation familiale, en fonction d'un objectif prioritaire : renforcer l'accessibilité aux services publics périscolaires. Aussi, le système tarifaire des activités péri-éducatives de la ville de Couëron repose sur le principe d'une tarification individualisée afin que chaque famille puisse contribuer selon ses besoins et ses moyens.

À travers le projet de révision des tarifs municipaux, la tarification a vocation à être plus équitable, plus progressive, plus solidaire, plus lisible. Cette tarification est mise en application au 1er septembre 2024.

Quelle que soit l'activité, le tarif appliqué aux familles reste toujours inférieur au coût du service pour la Ville, qui comprend notamment la production et la livraison dans les restaurants scolaires (pour la pause méridienne), le temps de travail des animateurs, la gestion administrative de l'offre d'accueil ...

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- Dépenses de fonctionnement : **9 454 336 euros**, soit **34,8 %** des dépenses de fonctionnement totales, se déclinant comme suit :
 - soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de services (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel, ...) : 2 786 421 euros,
 - activités péri-éducatives et de loisirs : ateliers Ville, accueil périscolaire et accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi (fournitures et prestations de services, charges générales, dépenses de personnel) : 3 034 444 euros,
 - restauration : fournitures et prestations de services associées, dépenses de personnel et charges générales : 3 633 320 euros,
 - autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune, subventions) : 387 721 euros.
- Recettes de fonctionnement :
 - participation des familles : 1 567 880 euros,
 - dotation de soutien des rythmes scolaires (État) : 108 050 euros,
 - Prestation de Service Ordinaire (PSO) et Bonus Territoires (CAF) : 750 017 euros.
- Dépenses d'équipements (investissement) : 1 117 000 euros, dont 510 000 euros pour la rénovation de l'école Aristide Briand, 177 000 euros pour les travaux sur les sanitaires de l'école Charlotte Divet, 162 500 euros pour l'office de restauration Paul Bert, 170 500 euros pour la réfection de la chaufferie du groupe scolaire Anne Franck Leon Blum et 55 000 euros pour les usages numérique dans les écoles.

Politique publique Jeunesse

Consciente de la pluralité des jeunesses et de la nécessité de renforcer la cohérence et la complémentarité entre acteurs sur son territoire, la ville de Couëron accompagne tous les jeunes pour contribuer à leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle. A ce titre, Le Quai est un espace privilégié d'accueil, de ressources et d'information à destination des 15-25 ans.

Fort de la mise en place du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire (Raccro'stages), la Ville a poursuivi son action. Le dispositif « Plan job » permettant à des jeunes d'accéder à des missions courtes et rémunérées a également été reconduit en 2024. Celui-ci s'inscrit de manière significative dans l'environnement :

- sur les 37 Couëronnais inscrits, 21 ont fait au moins une mission en 2024 (soit 57 %), la moyenne du nombre de mission par jeune est de 1,4 mission,
- 59 contrats signés pour des missions réalisées à Couëron, à Nantes et à Saint-Herblain.

Les chiffres clé du compte administratif 2024 :

- Dépenses jeunesse : **956 572 euros** soit **3,5 %** des dépenses de fonctionnement globales :
 - dépenses de fonctionnement, fournitures et prestations de services, dépenses de personnel jeunesse : 523 273 euros,
 - subventions aux associations (dont centres sociaux et Amicale Laïque Couëron centre) : 433 299 euros.
- Bonus Territoires (dont l'appui aux postes de chargés de coopération de la Convention Territoriale Globale) et Prestation de Service Jeunes - CAF : **301 065 euros**.

2.2. Cohésion sociale, solidarité et relation aux usagers

Le projet de Collectivité réaffirme la volonté de développer une Ville au service de ses habitants, favorisant la cohésion sociale et la solidarité en agissant contre les inégalités et les exclusions et en facilitant l'accès aux services publics. A ce titre, la Ville et son CCAS déploient des politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité, et de la relation aux usagers.

Politique publique solidarité

La politique de solidarité s'inscrit dans une continuité d'action qui s'appuie principalement sur les moyens humains du CCAS pour animer et coordonner les différents dispositifs, actions et prestations proposées par la Collectivité, mais également sur les partenaires institutionnels et associatifs du territoire, dans une logique de réponse coordonnée, de proximité, et adaptée aux besoins des usagers.

La mise en œuvre de cette politique se traduit notamment par une intention de réduire le non-recours. Outre le travail du quotidien, mené par les services auprès des habitants, cette ambition se

traduit au 1^{er} janvier 2025 par la mise en place de la mutuelle dite communale avec également la création d'une aide au paiement de cette mutuelle. En facilitant le processus d'adhésion à une complémentaire santé pour tous, l'objectif est de permettre à tous d'accéder aux soins.

Toujours dans le souhait « d'aller vers » et d'agir sur les déterminants sociaux, le service solidarités a, comme chaque année, proposé une action collective, en collaboration avec des partenaires du territoire. Cette année, la thématique portait sur la santé, avec un projet soutenu par l'Etat et Nantes Métropole : « Une semaine pour prendre soin de soi ».

Le dispositif des aides facultatives accordées par le CCAS a été réactualisé, afin de tenir compte des évolutions sociodémographiques et des dispositifs d'aides existants. La part de l'aide alimentaire accordée par personne et par jour a été revalorisée, comme chaque année. Le volume des aides facultatives accordées se maintient. Le secteur Prévention – accès aux droits, continue d'enregistrer une activité constante. Sa mission consiste à renforcer l'aide aux usagers pour la constitution de leurs dossiers administratifs en leur permettant d'accéder à leurs droits sociaux. Le secteur logement est toujours très sollicité par les usagers en attente d'un logement social.

La stratégie « Bien vieillir à Couëron » se décline désormais sous la forme d'un plan d'action 2024-2026, qui intègre trois types d'actions : des actions existantes, des actions issues du projet de collectivité pour lesquelles la prise en compte des seniors et de leurs besoins est renforcée et améliorée, et de nouvelles actions.

La sortie d'un guide senior s'inscrit dans ce cadre. Ce guide, qui reprend les différents aspects de la vie courante, doit permettre de renforcer l'accès des aînés aux droits et aux services publics et de faciliter le maintien à domicile.

Sur un plan financier, le CCAS confirme sa gestion saine et équilibrée, confortée par la subvention de la Ville, qui participe à 76 % de son financement. Le soutien renouvelé de la Ville au CCAS permet ainsi de préparer sereinement l'avenir, et d'envisager une mise en œuvre financièrement sécurisée des politiques de cohésion sociale déployées sur le territoire.

Le compte administratif 2024 retrace ainsi un montant de **1 070 000 euros** au titre de la politique de solidarité, correspondant à la subvention d'équilibre versée au CCAS, soit **3,9 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 (budget ville, hors CCAS) :

- Subvention de la ville au CCAS : **1 070 000 euros**.

Politique publique relation aux usagers

La relation aux usagers est un constituant majeur de la satisfaction et de la confiance des citoyens envers le service public municipal. A ce titre, la qualité d'accueil physique et téléphonique, l'accessibilité et la continuité des services publics constituent des objectifs permanents et des éléments clés de la satisfaction des usagers du service public.

Répondant aux attentes des habitants sur le développement en proximité d'accès aux services publics et aux droits, la Ville s'est lancée dans la démarche de création d'un Espace France Services

au sein du quartier de la Chabossière. Labellisée en décembre 2023, elle a engagé des études et lancé les marchés pour la mise en place d'un bâtiment temporaire pour accueillir cet espace sur le parking du gymnase Pierre-Moisan, et dans l'attente de la réhabilitation du bâtiment place des cités accueillant également le Centre Henri Normand.

Le montant consacré au titre de la politique de relation aux usagers s'établit à **414 754 euros en 2024**, soit 1,5 % des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté : **414 754 euros**,
- mise en accessibilité des équipements communaux - Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) : **54 230 euros**.

2.3. La politique culturelle

A Couëron, la culture a pour ambition de s'adresser à un large public dans un esprit de proximité, d'ouverture et de découverte. Elle met l'accent sur la médiation et le travail en partenariat qui croisent diffusion, soutien à la création et encouragement de la pratique amateur. Au cœur d'une Métropole à fort dynamisme culturel, la Ville développe son action en prenant appui sur un patrimoine historique et naturel remarquable, des équipements emblématiques tels le théâtre Boris-Vian ou la médiathèque Victor-Jara ainsi que sur un tissu associatif local dense et actif.

A ce titre, le budget 2024 a conforté les dispositifs en place tels la saison culturelle au théâtre Boris Vian avec la diffusion de 70 représentations dont 33 en séances scolaires ; un programme dense d'actions culturelles à la médiathèque ; la création et l'installation de panneau d'interprétation patrimonial, des visites guidées et jeu détective. Elle fait évoluer les dispositifs existants avec la mise en œuvre expérimentale du nouveau dispositif d'éducation culturelle et artistique qui s'ouvre désormais aux élèves des écoles publiques maternelles. L'année 2024 a par ailleurs vu le renouvellement de projets fédérateurs (Estivales, les Ephémères de printemps à la Gerbetière et d'hiver à l'Espace de la Tour à plomb) ainsi qu'une programmation culturelle particulièrement riche qui s'est déclinée au travers d'événements festifs constituant autant de temps forts dans l'année.

Présente dans le quotidien des couëronnais, la médiathèque a fêté ses 10 ans à son image : dynamique, joyeuse et riche en propositions. Hugo Duras, artiste nantais, a été invité : création d'œuvres collectives avec les habitants et réalisation d'une œuvre représentant la médiathèque et la Tour à Plomb qui rejoint la série des Formes étonnantes de l'artiste. En 2014, le théâtre Boris-Vian affirmait sa ligne artistique à l'attention du jeune public. Depuis, les spectateurs ont été nombreux à vibrer et éveiller leur sens dans le cadre de la programmation « en famille ». Pour cette saison anniversaire, une éco-tournée musicale, un orchestre participatif et un bal déjanté ont apporté une touche festive à l'année 2024.

L'année 2024 fût aussi l'occasion d'une ouverture inédite de la Gerbetière tout l'été avec l'organisation de l'exposition "le règne du silence" en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle de Nantes, complétée par une exposition historique sur la vie d'Alcide d'Orbigny, projet ayant réuni plus de 1 500 visiteurs.

Enfin, l'année 2024 a accompagné le projet des études de sécurisation de la Tour à Plomb, ainsi que la restauration du promontoire de la Gerbetière poursuivant l'engagement de la Ville dans la préservation du patrimoine historique. Pour accompagner le projet de restauration et de valorisation de la Tour à plomb, la Ville a créé un Comité scientifique et citoyen qui permet d'associer des Couëronnais intéressés par le projet avec des personnes ayant un lien avec la tour : anciens ouvriers, usagers du site, scientifiques spécialistes de l'histoire ou de l'architecture industrielle. Ainsi, la Ville entend faire de la sauvegarde active du patrimoine l'affaire de toutes et tous.

Sur un plan financier, le compte administratif 2024 fait part d'un montant de **1 732 280 euros** en fonctionnement intégrant, de manière relativement stable aux années passées, les différents projets et actions réalisés, dépenses de personnel, charges générales dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux associations culturelles. Les dépenses consacrées en 2024 représentent **6,4 %** des dépenses totales de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- dépenses d'action culturelle transversale : 468 789 euros,
- dépenses pour la lecture publique (médiathèque Victor-Jara) : 700 162 euros,
- dépenses spectacle vivant (théâtre Boris-Vian, programmation de spectacles et d'actions culturelles) : 323 229 euros,
- dépenses en faveur du patrimoine culturel : 240 100 euros.

2.4. La politique sportive

Parce que le sport représente un puissant vecteur de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion, la Ville attache une importance particulière à son essor sur le territoire. Dotée de nombreux équipements sportifs (terrains, gymnases, piscine...), la Ville encourage et développe la diversité des pratiques sportives, qu'elles soient encadrées ou libres.

Avec plus de 7 000 sportifs inscrits au sein de la cinquantaine d'association de la commune, la dynamique sportive constitue une richesse indéniable contribuant à l'attractivité et à la vitalité de la Ville. Ainsi, la Ville développe une politique sportive fondée sur l'accompagnement des initiatives du milieu associatif sportif, et sur le renforcement de la qualité des 23 équipements sportifs couverts ou de plein air mis à disposition.

L'année 2024 a vu le remplacement des projecteurs du terrain de football à Léo Lagrange, de la pompe de chauffage aérotherme et de l'éclairage du parking au gymnase Gaudin ainsi que divers travaux de réfection tels le traitement d'étanchéité et de la glissance des plages de la piscine et de nombreux travaux de confortation et d'amélioration bâtimementaires en faveur de la pratique sportive.

Conférant à la pratique sportive une dimension éducative incontournable, la Collectivité favorise son déploiement auprès des jeunes et pérennise le volet pédagogique de sa politique sportive en consolidant à la fois son soutien aux initiatives locales en la matière et sa présence active auprès des acteurs éducatifs du territoire. Ainsi la Ville déploie un dispositif d'interventions sportives terrestre auprès de toutes les écoles élémentaires publiques de la commune et développe une offre

importante en matière d'apprentissage de la natation ("savoir nager") auprès des élèves des écoles primaires.

Portée par la volonté de développement du sport santé, l'année 2024 a vu l'émergence des premiers ateliers d'aqua training à la piscine Baptiste-Lefevre.

De plus, labellisée Terre de jeux 2024, la ville de Couëron a développé sur cette année un panel d'animations sportives : des animations autour de la pratique d'activité du handisport pour les scolaires avec une participation de 355 élèves. Une après-midi Terre de Jeux pour les jeunes du périscolaire autour de la dimension Olympique, sans oublier les animations à destination des agents municipaux. Le point d'orgue de ce programme fût le 16 juin avec l'organisation du Dimanche Olympique Couëronnais (DOC). Cette manifestation, co-portée par la Ville et l'Office Municipal des Sports, organisée sur 3 sites distincts du territoire (Quai JP Fougerat ; complexe René Gaudin, complexe Paul Langevin) en collaboration avec 32 associations sportives couëronnaises a réuni près d'un millier de participants.

Ainsi, financièrement, le compte administratif 2024 fait part d'un montant de **1 406 424 euros** en fonctionnement au titre de la politique sportive, soit **5,2 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- fonctionnement de la piscine municipale : **498 938 euros**,
- fonctionnement des autres installations sportives (terrains et gymnases) : **814 468 euros**,
- subventions aux associations sportives : **136 690 euros**,
- recettes services sportifs (régie piscine, mise à disposition des équipements sportifs, notamment auprès des collèges et lycées) : **73 586 euros**.

2.5. La politique de soutien aux associations et aux initiatives locales

Les associations contribuent activement au rayonnement du territoire et au bien vivre ensemble sur la commune. Dans la continuité de son ambition pour la vie associative, la ville de Couëron continue à affirmer son engagement dans le soutien de l'action de toutes les associations qui participent de l'animation des politiques publiques sur le territoire favorisant l'équité et la transparence dans une démarche de redevabilité des deniers publics et de sécurisation des associations :

- par un accompagnement de proximité visant à soutenir et conseiller les associations dans la gestion de leur quotidien, dans le portage de leurs activités et les réponses à leurs problématiques ;
- par un accompagnement en nature et ressources impliquant selon les projets et les activités, le prêt de locaux et de salles, de matériel logistique/technique, de soutien en communication, la mobilisation d'agents et de prestataires...
- par l'octroi de subventions visant la sécurisation de leur fonctionnement et le soutien de leurs initiatives.

La politique publique vie associative et initiatives locales vise à fortifier le tissu associatif et l'engagement bénévole, en harmonie avec le projet municipal. Pour répondre à ces engagements

le budget 2024 intègre les subventions versées aux associations, ainsi que les moyens humains et matériels déployés au soutien de leurs activités.

Dans le cadre d'un accompagnement des associations dans une logique de proximité, de réponses aux enjeux associatifs, de réciprocité et de développement du lien partenarial pour lesquelles elle est labellisée Guid'Asso niveau 1, la Ville consolide la démarche d'établissement de conventions d'objectifs et de moyens et renforce ses actions de formations et de concertations avec l'organisation en 2024 des deuxièmes rencontres associatives couëronnaises en partenariat avec la FAL44.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- montant total des subventions de fonctionnement 2024 versé aux associations : **1 069 328 euros**,
- autres dépenses de fonctionnement liées à la vie associative et aux initiatives locales : **748 033 euros**.

2.6. Les politiques de l'aménagement du territoire

Agir concrètement sur la qualité de vie au quotidien, dans un environnement à la fois préservé et protecteur, constitue un marqueur fort du projet de collectivité. L'évolution démographique positive de la Ville témoigne de son attractivité croissante : une commune accueillante, dynamique, qui valorise les richesses naturelles de son territoire, qui font son identité, tout en s'appuyant sur des politiques publiques ambitieuses. Ces dernières, portées conjointement par la Ville et la Métropole, permettent de soutenir l'emploi, le développement économique, les mobilités durables, la production de logements, ainsi que le renforcement de l'agriculture péri-urbaine.

L'année 2024 s'inscrit pleinement dans cette dynamique de transformation urbaine harmonieuse et maîtrisée. Elle conjugue préservation des espaces verts et du patrimoine naturel riche et amélioration du cadre de vie des habitants en intégrant les enjeux climatiques dans chaque projet d'aménagement.

Dans le domaine des espaces verts et naturels, la mise en œuvre d'une gestion différenciée se poursuit pour répondre aux enjeux actuels du développement durable. Ce mode de gestion vise à adapter l'entretien des espaces selon leur usage, leur fréquentation et leur valeur patrimoniale. Le plan de gestion différenciée permet ainsi d'améliorer la qualité des espaces verts, en proposant des aménagements adaptés, tout en respectant la biodiversité, dans une démarche de préservation de l'environnement.

Au total, les réalisations budgétaires relatives à l'aménagement du territoire et au cadre de vie représentent un montant de **2 097 350 euros**, soit **7,7 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- dépenses pour les espaces verts et naturels : **1 434 010 euros**,
- dépenses et contributions pour l'aménagement urbain et l'action foncière : **663 340 euros**.

2.7. La politique de prévention et de tranquillité publique

La Ville a poursuivi en 2024 ses engagements en matière de prévention et de tranquillité publique, en s'appuyant sur une gouvernance partagée et une coordination renforcée des acteurs locaux. L'animation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ainsi que l'adhésion au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), témoignent de cette volonté de structurer une réponse collective, cohérente et adaptée aux enjeux de sécurité du territoire.

Dans un souci de protection accrue des usagers comme des agents municipaux, la Ville a renforcé l'équipement de sa police municipale. En complément des armements existants (tonfa, bâton de défense télescopique, générateurs aérosols incapacitants et lacrymogènes), des pistolets à impulsion électrique ont été intégrés, dans le respect du cadre réglementaire et des exigences de formation, ce qui a également permis le développement des compétences des agents de la police municipale.

L'année 2024 a également été marquée par une consultation citoyenne autour de la tranquillité publique et de la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection. Cette démarche participative a permis de recueillir les attentes et les préoccupations des habitants, dans une logique de transparence et de co-construction. À l'issue de cette concertation, la Ville a acté, lors du Conseil Municipal de décembre 2024, son adhésion au service commun métropolitain du Centre de Supervision Urbaine (CSU). Ce partenariat permettra le déploiement progressif de caméras de vidéoprotection aux entrées et sorties de la commune, avec pour objectif de renforcer la prévention, faciliter les interventions et améliorer le sentiment de sécurité.

Au total, les réalisations budgétaires relatives à la prévention et à la tranquillité publique représentent un montant de **301 972 euros**.

2.8. Les ressources internes

Pour mettre en œuvre les politiques publiques décrites ci-dessus, la Collectivité déploie des moyens humains, financiers, mobiliers et immobiliers, ainsi qu'un système d'information optimisant les processus internes, garantissant une gestion rigoureuse de l'information et favorisant le développement des services aux usagers. Toutefois, dans un environnement juridique et économique à la fois complexe et incertain, il est impératif d'adapter en permanence les ressources et moyens employés, en adoptant une démarche d'exemplarité et de sobriété.

En 2024, la gestion saine et maîtrisée des ressources a été poursuivie dans le but de préserver l'équilibre financier, de placer l'humain au cœur du projet, de garantir la cohérence et la sécurité du système d'information, ainsi que d'entretenir et pérenniser le patrimoine mobilier et immobilier, tout en prenant en compte les évolutions réglementaires et les enjeux de la transition énergétique.

En parallèle des ajustements réglementaires relatifs au budget du personnel, la Ville a continué la mise en œuvre de son plan de formation et d'accompagnement managérial, afin de renforcer les compétences et l'efficacité des équipes.

Concernant le système d'information, l'année 2024 a vu la finalisation du déploiement de Microsoft Teams, tout en lançant la seconde phase du plan de sécurisation des installations numériques, axée sur la cybersécurité.

Enfin, 2024 a marqué une nouvelle étape dans le déploiement de la mobilité électrique, avec l'acquisition de nouveaux véhicules dédiés à l'entretien des espaces verts et naturels.

Au total, la gestion des ressources internes a mobilisé un montant de **6 279 087 euros** au compte administratif 2024 soit **23,1 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- dépenses de fonctionnement liées au système d'information : **741 888 euros**,
- dépenses de fonctionnement liées au patrimoine bâti (entretien, maintenance, fluides, masse salariale) : **2 710 418 euros**,
- dépenses de fonctionnement liées aux moyens généraux (entretien ménager, garage, achats et approvisionnement, courrier/reprographie) : **857 683 euros**,
- autres fonctions supports (RH, finances/commande publique, ...) : **1 969 098 euros**.

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques

